

NOTE D'INFORMATION

Paris, le 28 juin 2017

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) et/ou actionnaire(s) d'un des organismes de placement collectifs (OPC) de Covéa Finance et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Nous vous informons que des modifications ont été apportées dans le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et dans le prospectus de votre OPC. Ces modifications consistent en une **mise en conformité** par rapport aux dernières évolutions réglementaires (Règlement « SFT » et critères « ESG ») et en une harmonisation des règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs applicables à tous les OPC ainsi que des **modifications spécifiques** à certains OPC, comme développé ci-après.

- **Modifications communes à tous les OPC :**
 - **Mise en conformité des paragraphes relatifs au prêt/emprunt de titres et aux garanties financières avec le règlement SFT pour les OPC qui ont recours à ces opérations ;**
 - **Mise à jour du paragraphe relatif à la politique ESG ;**
 - **Harmonisation des règles d'évaluations et de comptabilisation des actifs ;**

- **Modifications spécifiques à certains OPC :**

OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale	PROSPECTUS	DICI
Covéa Actions Monde	Précision sur le délai maximum entre la date de centralisation d'un ordre de souscriptions ou de rachat et le règlement par le dépositaire	

Covéa Actions Amérique	Précision sur le délai maximum entre la date de centralisation d'un ordre de souscriptions ou de rachat et le règlement par le dépositaire	
Covéa Actions Amérique Mid Cap	Précision sur le délai maximum entre la date de centralisation d'un ordre de souscriptions ou de rachat et le règlement par le dépositaire	
Covéa Actions Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et harmonisation de la stratégie d'investissement ; - Harmonisation des narratifs des « risques » existants ; - Modification des informations relatives aux catégories d'actifs : <ul style="list-style-type: none"> • Précisions sur l'exposition maximale au risque de change du fonds (jusqu'à 110 % de l'actif net) • Précisions sur l'exposition aux sociétés de petites capitalisations • Précisions sur la sélection des titres qui peut s'effectuer sur des titres donnant ou pouvant donner accès directement au capital ou aux droits de vote des sociétés • Indications sur la possibilité d'avoir recours à une notation interne au sein des titres de créances et instruments du marché monétaire • Précisions sur la notation minimale des titres de créances et instruments du marché monétaire • Précisions sur le type de swap utilisé • Mise en conformité du paragraphe avec le prospectus type AMF • Elargissement du périmètre des titres intégrant des dérivés • Ajout d'un paragraphe sur les liquidités - Précision sur le délai maximum entre la date de centralisation d'un ordre de souscriptions ou de rachat et le règlement par le dépositaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la stratégie d'investissement conformément au prospectus, - Précision sur les titres de créances et instruments du marché monétaire et leur notation, - Précisions sur les instruments financiers à terme et/ou conditionnels.
Covéa Actions France	La limite maximale d'investissement sur des valeurs de petites capitalisations passe de 10 % à 20 %.	La limite maximale d'investissement sur des valeurs de petites capitalisations passe de 10 % à 20 %.
Covéa Actions Europe Instit	Catégorie d'actifs : <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'avoir recours à des opérations de prêt/emprunt de titres et/ou de pension livrée à hauteur de 10 % maximum de l'actif net, 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un paragraphe sur les liquidités. 	
Covéa Actions Europe Instit II	<p>Catégorie d'actifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'avoir recours à des opérations de prêt/emprunt de titres et/ou de pension livrée à hauteur de 10 % maximum de l'actif net, - Ajout d'un paragraphe sur les liquidités 	
MAAF Stratégie taux	Précisions apportées au sein du paragraphe spécifique aux Instruments du Marché Monétaire sur la répartition entre dette privée et dette publique.	Mise à jour des stratégies d'investissement conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance.
Covéa Profil Equilibre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et harmonisation des stratégies d'investissement conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance - Précisions sur le ratio des titres intégrant des dérivés : ajout de la limite de 10 % maximum, - Instruments du Marché Monétaires et titres de créance négociables (TCN): Evolution de la fourchette de sensibilité des titres de taux désormais comprise entre 1,25 à 9 et harmonisation des critères de notation minimum. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et harmonisation des stratégies d'investissement conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance - Précisions sur le ratio des titres intégrant des dérivés : ajout de la limite de 10 % maximum, - Instruments du Marché Monétaires et TCN : Evolution de la fourchette de sensibilité des titres de taux désormais comprise entre 1,25 à 9 et harmonisation des critères de notation minimum.
Covéa Profil Dynamique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et harmonisation des stratégies d'investissement conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance - Evolution du ratio sur les investissements en actions des pays émergents qui passe de 10 à 15 % de l'actif net, - Instruments du Marché Monétaires et TCN : Evolution de la fourchette de sensibilité des titres de taux désormais comprise entre 1,25 à 9 et harmonisation des critères de notation minimum 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et harmonisation des stratégies d'investissement conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance. - Mise à jour du risque de perte en capital. - Evolution du ratio sur les investissements en actions des pays émergents qui passe de 10 à 15 % de l'actif net. - Instruments du Marché Monétaires et TCN : Evolution de la fourchette de sensibilité des titres de taux désormais comprise entre 1,25 à 9 et harmonisation des critères de notation minimum.

<p>Covéa Profil Offensif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et harmonisation des stratégies d'investissement conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance. - Evolution des ratios suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Sur les actions des pays émergents : le ratio passe de 15 à 20 % o Sur les titres intégrant des dérivés : le ratio passe de 10 à 20 % - Instruments du Marché Monétaires et TCN : Evolution de la fourchette de sensibilité des titres de taux désormais comprise entre 1,25 à 9 et harmonisation des critères de notation minimum. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et harmonisation des stratégies d'investissement conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance. - Evolution des ratios suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Sur les actions des pays émergents : le ratio passe de 15 à 20 % o Sur les titres intégrant des dérivés : le ratio passe de 10 à 20 % - Instruments du Marché Monétaires et TCN : Evolution de la fourchette de sensibilité des titres de taux désormais comprise entre 1,25 à 9 et harmonisation des critères de notation minimum.
-------------------------------------	--	--

FCPE :

FCPE	Règlement	DICI
<p>Covéa Investissement ES</p> <p>Covéa Dynamique ES</p> <p>Covéa Equilibre ES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des stratégies d'investissement intervenues sur l'OPC maître conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance; - Harmonisation des typologies de classes d'actifs et des stratégies d'utilisation de l'OPC maître (dérivés et titres intégrant des dérivés); - Harmonisation des narratifs des « risques » existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des stratégies d'investissement de intervenues sur l'OPC maître conformément au processus d'investissement et de gestion collégiale de Covéa Finance - Harmonisation des typologies de classes d'actifs et des stratégies d'utilisation de l'OPC maître (dérivés et titres intégrant des dérivés) - Harmonisation des narratifs des « risques » existants

S'agissant du FCPE Covéa Sécurité Monétaire ES, les valeurs liquidatives seront affichées avec 4 décimales à compter du 30 juin 2017.

Informations pratiques :

Les documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et les prospectus modifiés de vos OPC sont disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du **30 juin 2017**.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.